



Convocation :..... 22.06.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 22.06.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/8

Objet : Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT site de Castres – approbation de l'avenant n°2 au mandat de la SEM Thémélia

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l'administration territoriale à l'INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n° 2022/8

Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT site de Castres - approbation de l'avenant n°2 au mandat de la SEM Thémélia

Le Président ayant exposé,

Vu la convention conclue le 7 décembre 2018, la collectivité a confié à la SEM Thémélia, l'étude et la réalisation des travaux de réhabilitation et de restructuration des locaux de l'IUT de CASTRES pour un coût d'opération évalué à 3 000 000 € HT.

Les premières phases d'études ont mis en évidence la vétusté de la toiture et la nécessité de la remplacer sur l'emprise des zones de travaux. L'avenant n°1 a pris en compte ces modifications pour porter le coût d'opération à 3 400 000 € HT, ainsi que les honoraires de Thémélia qui sont passés de 129 887,50 € à 139 887,50 €.

Pendant la réalisation des travaux, le changement de titulaire du lot électricité a impacté le budget de l'opération à hauteur de 122 146, 57 € HT nécessitant de porter le coût d'opération à 3 500 000 € HT comme précisé dans le bilan prévisionnel révisé de l'opération joint en annexe à la présente délibération qui comprend la réalisation des 2 tranches optionnelles du marché.

Le présent avenant n°2 a pour but de prendre en compte ces modifications.

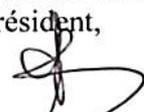
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- prend acte du bilan prévisionnel révisé de l'opération à hauteur de 3 500 000 € HT, joint en annexe à la présente délibération
- approuve l'avenant n°2 au mandat avec la SEM Thémélia pour l'opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer l'avenant n°2 au mandat avec la SEM Thémélia.



délibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,


Arnaud BOUSQUET